

French Language

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) est l'autorité chargée de l'autorisation des stations radioélectriques.

Les postes CB (Citizen Band) sont des postes radioélectriques destinés à établir des communications de convivialité à courte distance et fonctionnant sur les quarante canaux de la bande (26.960-27.410 MHZ) avec une puissance maximale de 4 watts.

[.autorisation@anrt.ma](mailto:autorisation@anrt.ma) La demande d'autorisation peut être envoyée par mail à l'adresse

Constitution du dossier de la demande :

- Demande de l'intéressé (a nom du groupe);
- Formulaire (original ou copie) selon le modèle de l'ANRT dûment rempli, signé;

Copie du passeport du responsable du groupe.

Formulaire

[Formulaire de demande d'autorisation d'exploitation de postes radioélectriques de type CB](#)

[Autorisation stations CBE-services:](#)

<https://www.anrt.ma/ar/node/2024> **Source URL:**